

Arrêté du Bureau intermédiaire de l'assemblée de l'Election de Commenges,

Du 26 Juin 1788.

Monsieur le Comte de Panetier président le Bureau intermédiaire de l'assemblée d'Election de Commenges, a dit :

MESSIEURS,

Nous avons été à portée de connoître la sensation qu'a fait sûr tous les esprits, la révolution qui vient de nous priver de nos véritables Magistrats; témoins de la désolation où cet événement a plongé toutes les classes des citoyens du Commenges, pouvons-nous rester muets, & ne pas élever notre faible voix, pour faire connoître au Monarque qui nous gouverne, les funestes effets que produira l'exécution des édits qui viennent de paroître ?

Les applaudissemens universels, accor-

dés aux différens corps qui en sollicitent la révocation, semblent être un reproche tacite de notre silence.

C'est ce silence, criminel aux yeux des citoyens dont nous sommes les représentans, que je viens en ce jour vous proposer de rompre.

Si quelques provinces réclamoient seules contre ces nouvelles lois, notre Monarque, qui paroît convaincu de leur utilité, seroit disposé à croire que des circonstances locales, ou des motifs cachés, excitent leurs plaintes, & que le général du Royaume applaudit à ces changemens.

Mais lorsqu'un cri universel lui fera connoître qu'il n'y a qu'un vœu dans toute la France, elle doit s'attendre à être écoutée. Les sentimens de justice & de bonté du Prince qui nous gouverne, en doivent être les sûrs garans; ce seroit un crime d'en douter.

Ces motifs, Messieurs, vous paroîtront sans doute assez puissans pour vous décider à faire connoitre à l'assemblée intermédiaire provinciale, les sentimens de cette Election, & la prier en même-temps de porter aux pieds du Trône les vœux de cette province, qui ne peuvent

être différens de ceux du pays de Commenges.

Le Bureau ayant pris en conſidération le réquiſitoire de Mr. le Comte de Panetier, en a approuvé le contenu, & a delibéré qu'il ſeroit écrit une lettre, au nom du Bureau, à l'aſſemblée intermédiaire provinciale, pour lui faire connoitre le vœu de l'Election de Commenges : a délibéré de plus qu'il ſera fait un extrait du réquiſitoire, de la lettre, à la Commiſſion intermédiaire, & de la préſente délibération, qui ſera porté, ſans retard, à M. le premier Préſident du Parlement, par M. le Baron de Montagut-Barrau, Procureur-ſyndic du Clergé & de la Nobleſſe, & qu'il lui témoignera l'intérêt particulier que les trois états du pays de Commenges prenent aux évé-nemens qui ont diſperſé leurs Magiſtrats.

Signés, Panetier; Rouede; Bonne-carrere; le Baron de Montagut-Barrau, Procureur-ſyndic; Bonin, Procureur-ſyndic.

Copie de la Lettre écrite par MM. les Députés du Bureau intermédiaire de Commenges, à MM. les Députés de la Commiſſion intermédiaire provinciale d'Auch, le 26 Juin 1788.

MESSIEURS,

Nous croirions manquer à la confiance qui nous a été accordée par l'aſſemblée que nous repréſentons, ſi, dans le moment où tous les ordres des citoyens ſont plongés dans la conſternation, nous n'élevions la voix pour vous ſolliciter de porter aux pieds du Trône les vœux des peuples de cette province.

Vous ſavez, Meſſieurs, que nous avons été établis pour découvrir & demander la réforme des abus qui ſe ſont gliſſés, ou qui pourroient s'introduire à l'avenir

dans la province dont l'adminiſtration nous eſt confiée.

Les cacher à notre Monarque, ſeroit donc un crime, qui nous expoſeroit en même-temps à ſa juſte colere, & au mépris de nos concitoyens.

Ainſi lorſque les corps de toutes les provinces du Rroyaume réclament, par un cri unanime, leurs véritables Magiſtrats, & dévoue à l'infamie ceux qui oſent ſe préſenter pour les remplacer, le reſſort du Parlement de Toulouſe ſera-t-il le ſeul qui gardera le ſilence ? Non, Meſſieurs, ces reſpectables Magiſtrats ne ſeront pas oubliés ; & nous attendons de votre zele, qu'en joignant votre voix à celle de toute la France, vous annoncerez que la province de Gaſcogne en partage les ſentimens ; c'eſt par cette noble franchiſe que vous prouverez que l'intérêt du Roi, inſéparable de celui de ſes ſujets, eſt le ſeul mobile qui vous conduit.

Nous avons l'honneur d'être, &c.

Vos très-humbles, &c.

Les Députés du Bureau intermédiaire de Commenges. Signés, de Panetier ;

Bonnecarrere ; Roude ; le Baron de Montagut-Barrau, Procureur-syndic ; Bonin, Procureur-syndic ; & Bonnet, Secrétaire, signés.

Pour copie conforme à l'original, le Baron de Montagut-Barrau, Procureur-syndic du pays de Commenges, signé.


28